



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 33695

Texte de la question

M. Rémi Delatte attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'avenir de l'enseignement des sciences de la vie et de la terre dans les classes de seconde. La réforme des lycées prévoirait en effet la suppression dans les matières fondamentales de cet enseignement. Cette matière est au coeur des enjeux environnementaux et de santé publique, en passant par le domaine de la gestion de l'eau, jusqu'à celui des ressources énergétiques et alimentaires, sans compter avec les innovations scientifiques et technologiques qui s'appuient sur les domaines de la biologie et de la géologie. Aussi, il lui semble nécessaire que notre pays reste à la pointe de la recherche fondamentale et appliquée en la matière et qu'ainsi nos jeunes lycéens puissent continuer à recevoir dans leurs enseignements fondamentaux la discipline des sciences de la vie et de la terre. Il lui demande alors comment il entend réviser sa position sur le sujet et ainsi rassurer lycéens, parents et enseignants.

Texte de la réponse

Le 21 octobre 2008, le ministre de l'éducation nationale a présenté la nouvelle organisation des enseignements de la classe de seconde qui comportera trois grands ensembles : des enseignements généraux de tronc commun, sur une durée totale de 21 heures : le français, les mathématiques, deux langues vivantes obligatoires, l'histoire-géographie, les sciences expérimentales et l'éducation physique et sportive ; six heures d'enseignements complémentaires proposés sous forme de modules à choisir parmi les domaines suivants : humanités, sciences, sciences de la société et technologies ; un accompagnement personnalisé de trois heures hebdomadaires. Les sciences expérimentales qui concernent aussi bien la physique-chimie que les sciences de la vie et de la terre, restent donc un enseignement obligatoire en classe de seconde. Elles peuvent également être choisies par les élèves dans le cadre des enseignements complémentaires.

Données clés

Auteur : [M. Rémi Delatte](#)

Circonscription : Côte-d'Or (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33695

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 octobre 2008, page 9159

Réponse publiée le : 2 décembre 2008, page 10475